



DÉPARTEMENT de la
Côte d'Or

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 21 DÉCEMBRE 2023

DATE DE CONVOCATION
15 décembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le **vingt-et-un décembre** à dix-huit heures trente,
Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Patrice ESPINOSA**, Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

Étaient présents : M. Patrice ESPINOSA (pouvoir de Mme Zineb HEMAIRIA), M. Gilles BRACHOTTE, M. Jean-Pierre COLOMBERT (pouvoir de M. Dominique JANIN), M. Vincent CROUZIER, M. Vincent DANCOURT, Mme Nathalie SEGUIN, M. Guy MORELLE, Mme Nathalie ANDREOLETTI, M. Jean-Luc AUCLAIR (pouvoir de M. Dominique CHOPPIN), Mme Sylvie CHASTRUSSE (pouvoir de Mme Carole CLAUDEL-SALOMON), M. Michel CLÉMENT (suppléant de Mme Marie-Françoise DUPAS), Mme Marie-Paule FONTAINE (pouvoir de Mme Maryline GRANDIOWSKY), M. Jean-Marc FRELIH, M. Olivier GAUTHRON (pouvoir de M. Paul MURANO), M. Simon GEVREY, M. Martial MATHIRON (pouvoir de Mme Christine NIRLO, à partir de 18h35), M. Bernard NAVILLON, M. Martial PARIZOT, Mme Monique PINGET, M. Bernard SOUBEYRAND, M. Jérôme THEVENEAU, M. Claude VERDREAU (pouvoir de Mme Maïté COUBAT).

Étaient absents : Mme. Zineb HEMAIRIA (pouvoir à M. Patrice ESPINOSA), M. François BIGEARD (suppléé par M. Benjamin BONIN), M. Benjamin BONIN (suppléant de M. François BIGEARD), Mme Anne-Sophie BOISSON, M. Dominique CHOPPIN (pouvoir à M. Jean-Luc AUCLAIR), Mme Carole CLAUDEL-SALOMON (pouvoir à Mme Sylvie CHASTRUSSE), Mme Maïté COUBAT (pouvoir à M. Claude VERDREAU), Mme Marie-Françoise DUPAS (suppléée par M. Michel CLÉMENT), M. Jean-Marie FERREUX (suppléé par Mme Laurence SCHERRER), Mme Maryline GRANDIOWSKY (pouvoir à Mme Marie-Paule FONTAINE), M. Dominique JANIN (pouvoir à M. Jean-Pierre COLOMBERT), M. Paul MURANO (pouvoir à M. Olivier GAUTHRON), Mme Christine NIRLO (pouvoir à M. Martial MATHIRON, à partir de 18h35), Mme Stéphanie PEPIN (suppléant de M. Emmanuel PONTILLO), M. Emmanuel PONTILLO (suppléé par Mme Stéphanie PEPIN), M. Jean-Emmanuel ROLLIN, Mme Laurence SCHERRER (suppléante de M. Jean-Marie FERREUX).

Secrétaire de séance : Madame Nathalie SEGUIN, 5^{ème} Vice-présidente déléguée à l'Emploi, à l'Action sociale, à l'Autonomie.

21/12/2023/04

NOMBRE DES MEMBRES EN EXERCICE :	36
PRÉSENTS :	22
VOTANTS :	30

Objet : Proposition d'instauration d'un Comité de suivi pour le Projet de Territoire de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise

Il est proposé de créer un Comité de suivi afin d'animer le Projet de Territoire de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

Ce Comité aura pour mandat d'évaluer les actions engagées et inscrites dans le Projet de Territoire, mais également de prioriser les efforts de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise dans les projets à consolider et à développer.

Ce Comité de suivi, à la constitution large, est également l'opportunité d'avoir, à effectif réduit et dans un cadre privilégié, une discussion avec les communes du territoire. Cela dans l'objectif de les associer à la réalisation du Projet de Territoire de la Collectivité, mais également de mieux leur faire appréhender la politique de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise, son cadre et sa feuille de route.

La composition suivante est proposée :

- Les membres du Bureau Communautaire de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise,
- Un représentant de chaque commune du territoire, élu communautaire.

Ce comité se réunira annuellement. À chaque convocation, il sera demandé aux communes de désigner, sans formalisme particulier, un représentant.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** la mise en place d'un Comité de suivi relatif au Projet de Territoire, qui aura pour mandat d'évaluer les actions engagées et inscrites dans le Projet de Territoire, mais également de prioriser les efforts de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise dans les projets à consolider et à développer. Ce comité se réunira annuellement,
- **APPROUVE** sa composition, qui se présente comme suit :
 - Les membres du Bureau Communautaire de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise,
 - Un représentant de chaque commune du territoire, élu communautaire.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Fait à GENLIS, le 22 décembre 2023

Patrice ESPINOSA

Président de la Communauté de
Communes de la Plaine Dijonnaise,
Maire d'IZIER